



Châlons en Champagne
Le 23 septembre 2022

Formation juges 1 GR du département de la Marne SAISON 2022-2023

Cette saison, la formation de juges niveau 1 GR sera assurée par le Comité Départemental de Gymnastique de la Marne. Les dates pour la saison 2022 – 2023 seront les suivantes :

- Dimanche 16 octobre 2022 à Châlons en Champagne (10h00 – 18h00)
- (possibilité de s'entraîner lors de la compétition individuelle du 22 octobre mais non obligatoire)
- Samedi 12 novembre 2022 à Châlons en Champagne (14h00 – 18h00)
- Dimanche 13 novembre 2022 à Châlons en Champagne (10h00 – 18h00)

- Révision + Examen : Samedi 21 janvier 2023 à Châlons en Champagne (14h00 - 18h00)

L'adresse de la salle est la suivante : 7 boulevard Justin Grandthille – 51000 – Châlons en Champagne
Une convocation sera transmise aux clubs pour les stagiaires inscrits.

Conditions d'inscription à la formation et à l'examen :

- Être licencié à la FFGym pour la saison 2022 – 2023
- Être né(e) en 2008 et avant
 - Les personnes étant nées entre le 01/01/2009 et le 31/08/2009 peuvent s'inscrire à la formation et passer l'examen mais en cas d'obtention, le diplôme ne prendra effet qu'à partir de la date d'anniversaire des 14 ans.

Le nécessaire pour participer aux formations :

- Crayons et carnet de notes
- Les programmes FFGym

Comment s'inscrire ?

- En cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/i87x9BamKcSDvUvM6>
- Date limite d'inscription : au plus tard le lundi 3 octobre 2022 inclus

Encadrement :

La formation sera assurée par la responsable du secteur Juges GR du Comité Départemental de Gymnastique de la Marne. A savoir, Mme MEDINGER Maïté.

Pour toutes questions sur la formation, contactez Bettina sur : simon.maite51@gmail.com (en mettant en copie : mdelton51@gmail.com)

Frais pédagogiques :

Aucun frais pédagogique n'est demandé cette saison, aux personnes licenciées dans un club FFGym du Comité Départemental de Gymnastique de la Marne, pour participer à ces formations. Les stagiaires et encadrants devront juste prévoir un pique-nique tiré du sac.

Il est évidemment demandé aux stagiaires et formateurs de respecter les locaux dans lesquels nous serons (ne pas laisser de papiers traînés, fermer les volets, les portes et les fenêtres et bien replacer les tables et les chaises à leurs places initiales).

DELTON Mickaël
CTG Marne

MEDINGER Maïté
Responsable secteur juges GR